

## QUE DIT LE NOUVEAU RÉGLEMENT ?

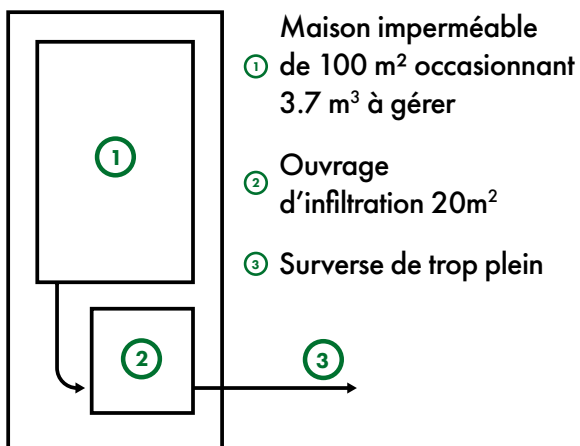
Les aménagements doivent garantir au maximum l'infiltration des eaux pluviales

Pour tout projet de construction, d'aménagement ou d'extension de plus de 20m<sup>2</sup>, une surface imperméabilisée doit être créée.

Celle-ci doit :

- permettre l'infiltration d'un volume minimum de 37 l/m<sup>2</sup>
- disposer d'un ouvrage d'infiltration de minimum 20 %, lié à la surface imperméabilisée.
- posséder une surverse de trop plein : permettant l'écoulement du trop plein vers le réseau.

### EXEMPLE : MAISON INDIVIDUELLE DE 100M<sup>2</sup>



## EN LIEN AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME, LA VILLE DE FOUGÈRES S'EST DOTÉE D'UN RÉGLEMENT DE ZONAGE PLUVIAL.

Celui-ci instaure de nouvelles règles pour privilégier l'infiltration des eaux pluviales dans le sol plutôt que leur rejet dans le réseau municipal.

La priorité est de garder l'eau sur la parcelle grâce à des ouvrages de stockage ou d'infiltration.

Pour comprendre la gestion intégrée des eaux pluviales :



Un projet ? Une question ?

Direction de l'Aménagement Urbain

☎ 02 99 94 88 70

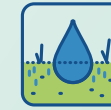
@ dau@fougères.fr

# À VOS MARQUES, PRÊTS... INFILTREZ !

COMMENT MIEUX GÉRER LES EAUX  
PLUVIALES SUR VOTRE TERRAIN



# POUR MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE CHEZ VOUS, VOICI QUELQUES SOLUTIONS À METTRE EN ŒUVRE.



Infiltrer l'eau là où elle touche le sol en favorisant une infiltration naturelle.



Réduire les surfaces imperméabilisées : végétalisation des espaces, revêtements drainants...



Limitier le ruissellement : volume, vitesse, distance parcourue...

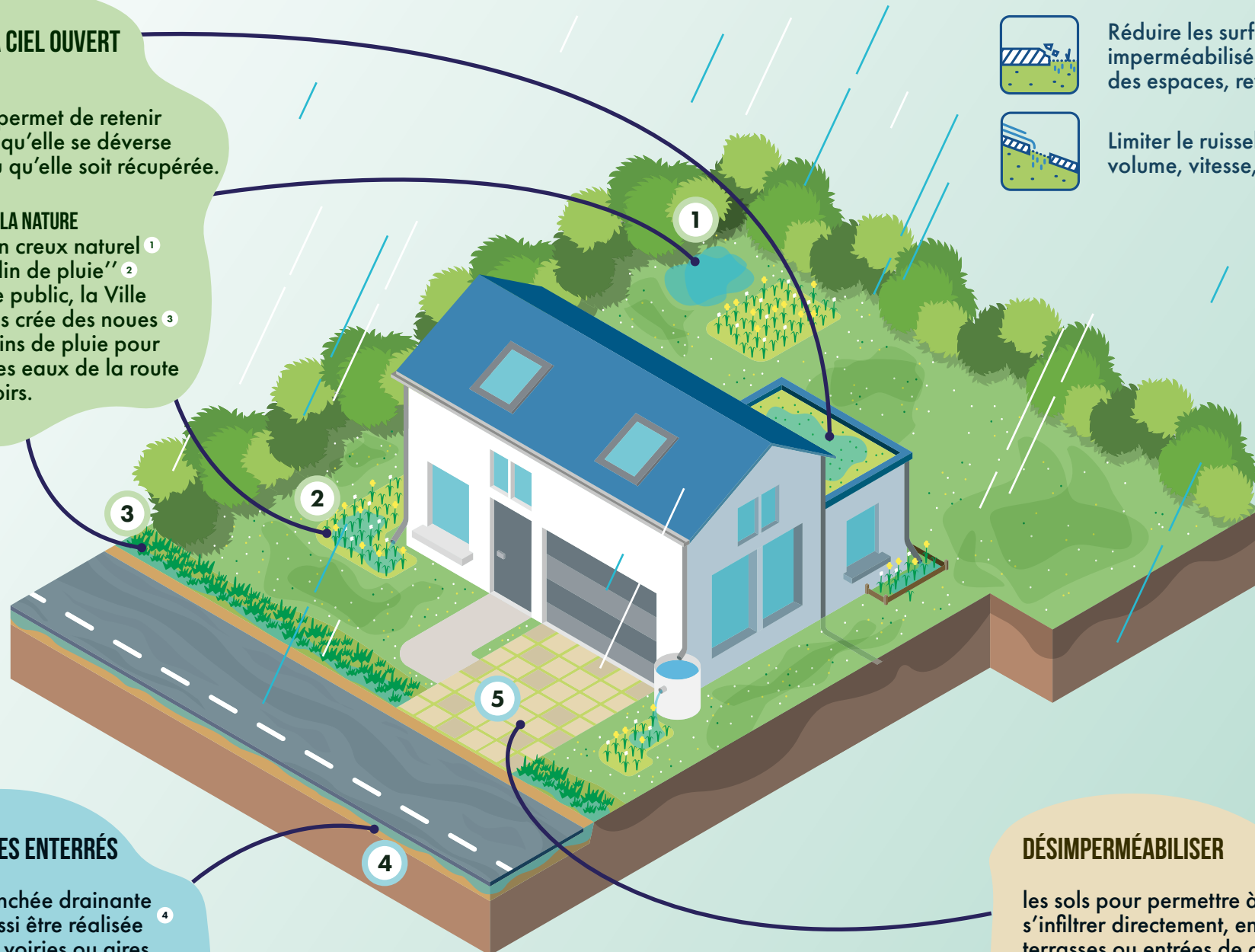
## OUVRAGES À CIEL OUVERT

### VÉGÉTALISER

une toiture permet de retenir l'eau avant qu'elle se déverse sur le sol ou qu'elle soit récupérée.

### LAISSER FAIRE LA NATURE

en créant un creux naturel <sup>1</sup> ou un "jardin de pluie" <sup>2</sup> sur l'espace public, la Ville de Fougères crée des noues <sup>3</sup> ou des jardins de pluie pour récupérer les eaux de la route et des trottoirs.



## OUVRAGES ENTERRÉS

Une tranchée drainante peut aussi être réalisée <sup>4</sup> sous les voiries ou aires de stationnement.

## DÉSIMPERMÉABILISER

les sols pour permettre à l'eau de s'infiltrer directement, en créant des allées, terrasses ou entrées de garage perméables <sup>5</sup> (gravillonnées, avec joints perméables ou en enrobés drainants).